

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 1er Août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 2012 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE POITIERS à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. HUGO MAGNAN, né le 27 mai 1992 à CHÂTELLERAULT (086), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, spécialité ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE,**

mention passable

est délivré à **M. HUGO MAGNAN**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le **grade de Licence,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Poitiers, le 29 août 2013

Le titulaire

N° POITIER 9375163

/2013201201424

Yves JEAN



Le Président

Jacques MORET



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités